



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E177508

VALABLE JUSQU'AU 13/12/2026

ÉDITÉ LE

19/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2017

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 02/10/2025

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC CHATEAUROUX 2017B00094

Siret : 828 557 132 00036

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6112822

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000021690051804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000021690051804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : FG ENTREPRISE

17 AVENUE D'OCCITANIE
17 AVENUE DE L'OCCITANIE
36250 SAINT-MAUR

Téléphone : 02 54 22 02 06

Portable : 06 24 13 01 57

Fax :

Site Internet : <http://www.fg-entreprise.fr>

E-mail : fgentreprise36@gmail.com

Responsabilité légale :

GALEA CHARLES HENRI PRÉSIDENT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5111 | Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE | 30/11/2023 |
| 5133 | Installation de chauffe-eau thermodynamique | 13/12/2022 |
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 30/11/2023 |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE | 13/12/2022 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 01/01/2021 |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 01/01/2021 |
| o Radiateurs électriques, dont régulation. | 01/01/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1